

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 SEPTEMBRE 2022 à 19h00

Date de la convocation : 19/09/2022

Le vingt-trois septembre deux mil vingt-deux à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Robert, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Présents : M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, M Laurent FAUCHER, Mme Laetitia MAURI, M Olivier DESMAISON, Mme Stéphanie COLAS, M Christophe MESMIN, Mme Sylvie FOUQUET.

A été nommé secrétaire : Mme Laetitia MAURI

Quorum : 6

## Ordre du jour de la séance :

Désignation des responsables et membres des commissions communales,  
Election et désignation des délégués des instances intercommunales,  
Désignation des représentants aux instances de la Communauté d'Agglomération de Brive,  
Fixation de l'indemnité du maire et des adjoints  
Points Divers

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal du dernier Conseil municipal.  
Le procès-verbal de la séance du 08 SEPTEMBRE 2022 est approuvé.

## 2022/26 Désignation des responsables et membres des commissions communales

Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation des responsables et membres des diverses commissions communales, selon l'article L.2121-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).  
M le maire indique que les membres des commissions sont élus au scrutin secret (article L2121-21 du CGCT), mais que le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas y procéder.  
Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux nominations par scrutin public.

### **Votants : 11**

M Claude ACHARD : Pour  
M Jean-Pierre LUÇON : Pour  
Mme Sylvie HAMPIKIAN : Pour  
Mme Lily MOLENKAMP : Pour  
Mme Josy ACHARD : Pour  
M Laurent FAUCHER : Pour

Mme Laetitia MAURI : Pour  
M Olivier DESMAISON : Pour  
Mme Stéphanie COLAS : Pour  
M Christophe MESMIN : Pour  
Mme Sylvie FOUQUET : Pour

### Administration, secrétariat, finance

Président : Claude ACHARD  
Responsable : Sylvie HAMPIKIAN  
Suppléant : Jean-Pierre LUÇON

### Aménagement et entretien du territoire, voirie, assainissement, agents

Président : Claude ACHARD  
Responsable : Jean-Pierre LUÇON

### Relations sociales, affaires et transports scolaires

Président : Claude ACHARD  
Responsable : Lily MOLENKAMP  
Suppléant : Stéphanie COLAS  
Membre : Sylvie FOUQUET

### Tourisme, culture

Président : Claude ACHARD  
Responsable : Olivier DESMAISON  
Suppléant : Jean-Pierre LUÇON  
Membre : Laetitia MAURI

### Gestion des biens communaux : salles des fêtes, parc locatif, mairie, église, cimetière

Président : Claude ACHARD  
Responsable : Josy ACHARD

Suppléant : Sylvie FOUQUET

Membres : Jean-Pierre LUÇON, Lily MOLENKAMP, Olivier DESMAISON

**Associations sport, fêtes, cérémonies**

Président : Claude ACHARD

Responsable : Jean-Pierre LUÇON

Suppléant : Laurent FAUCHER

Membre : Josy ACHARD

**Artisans, commerces**

Président : Claude ACHARD

Responsable : Stéphanie COLAS

Suppléant : Laetitia MAURI

**Communication**

Président : Claude ACHARD

Responsable : Laetitia MAURI

Suppléant : Josy ACHARD

Membre : Sylvie HAMPIKIAN

**Agriculture**

Président : Claude ACHARD

Responsable : Laurent FAUCHER

Suppléant : Jean-Pierre LUÇON

**2022/27 Election des membres appelés à siéger au sein du SIVOM d'Ayen**

**Votants : 11**

M Claude ACHARD : Pour

M Jean-Pierre LUÇON : Pour

Mme Sylvie HAMPIKIAN : Pour

Mme Lily MOLENKAMP : Pour

Mme Josy ACHARD : Pour

M Laurent FAUCHER : Pour

Mme Laetitia MAURI : Pour

M Olivier DESMAISON : Pour

Mme Stéphanie COLAS : Pour

M Christophe MESMIN : Pour

Mme Sylvie FOUQUET : Pour

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des délégués appelés à siéger en cours de mandat au sein du SIVOM d'AYEN.

M le Maire constate que la présente assemblée remplit les conditions de quorum exigées pour délibérer et propose donc au Conseil Municipal d'élire les délégués pour siéger au SIVOM d'AYEN, sachant que les statuts prévoient que chaque commune doit être représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

M le maire indique que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote doit avoir lieu à bulletin secret. Toutefois, il est précisé que le conseil peut décider à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L 2121-21 du CGCT).

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux nominations par scrutin public.

Après délibération et à l'unanimité, sont élus :

**Délégués titulaires**

- Claude ACHARD

- Christophe MESMIN

**Délégués suppléants**

- Jean-Pierre LUÇON

- Sylvie HAMPIKIAN

**2022/28 Election des membres appelés à siéger au sein de la Fédération Départementale d'Electrification et d'énergie de la Corrèze**

**Votants : 11**

M Claude ACHARD : Pour

M Jean-Pierre LUÇON : Pour

Mme Sylvie HAMPIKIAN : Pour

Mme Lily MOLENKAMP : Pour

Mme Josy ACHARD : Pour

M Laurent FAUCHER : Pour

Mme Laetitia MAURI : Pour

M Olivier DESMAISON : Pour

Mme Stéphanie COLAS : Pour

M Christophe MESMIN : Pour

Mme Sylvie FOUQUET : Pour